

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue le vingtième (20^e) jour du mois de décembre 2010, à dix-huit heures trente (18 h 30), au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :

Vincent Dufour, Antonin Tremblay, Claude Poulin, Marc-André Jean et Gilles Harvey (arrive à 18 h 54), sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Monsieur Steeve Lizotte étant absent.

Sont aussi présents, madame Sylvie Foster, directrice générale ainsi que monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint / greffier.

Tous formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance extraordinaire ont été affichés aux endroits fixés par le Conseil et livrés à tous les membres de celui-ci de la manière et dans le délai établi par la Loi.

Les sujets suivant sont inscrits à l'ordre du jour :

- 1- Adopter une politique de gestion des contrats municipaux.
- 2- Adopter une résolution relativement au dossier des hôpitaux régionaux.
- 3- Mandater Vandal Architecte Ensemblier à préparer les plans et devis pour des travaux à la future caserne.
- 4- Octroyer le contrat pour le déneigement de la partie du chemin du Lac Port-aux-Quilles appartenant à la Municipalité.
- 5- Réception définitive des ouvrages pour le projet d'eau potable.
- 6- Approbation des comptes présentés.

Rés # 10-12-36
Adoption ordre
l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré ci-haut par madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 03 et prend fin immédiatement (aucune question).

Note Monsieur Gilles Harvey arrive. Il est 18 h 54.

Rés # 10-12-37 Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est unanimement résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption d'une "Politique de gestion contractuelle", concernant le processus d'attribution des contrats avec notre municipalité.

Adoption Politique de gestion contractuelle

Rés # 10-12-38 PROPOSITION que les maires de la MRC de Charlevoix-Est ont analysé les quatre (4) hypothèses de redéploiement des soins de santé dans Charlevoix, déposées par le comité tripartite;

Proposition
une hypothèse
redéploiement

CONSIDÉRANT que tous les charlevoisiens doivent avoir accès à des soins de proximité, à un médecin de famille et au maximum de services spécialisés sur le territoire;

des soins de
santé dans
Charlevoix

CONSIDÉRANT que les principes qui guident la réflexion des élus de Charlevoix-Est sont la meilleure gestion des ressources humaines et matérielles par la rationalisation et l'optimisation des services;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon contribue financièrement au rehaussement du bloc opératoire de concert avec la Fondation de l'hôpital de La Malbaie;

CONSIDÉRANT que la région a investi de façon importante dans la dotation d'équipements spécialisés;

CONSIDÉRANT que seule l'implantation d'un nouvel hôpital territorial satisfait à ces principes;

CONSIDÉRANT que l'accès à un hôpital territorial doit se faire dans un délai de temps semblable pour tous les résidents de Charlevoix;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Vincent Dufour et résolu unanimement de proposer une nouvelle hypothèse quant au redéploiement des soins de santé dans Charlevoix soit : Le regroupement de tous les services hospitaliers dans une nouvelle installation, située au centre géographique et démographique de Charlevoix telle qu'établie dans le document Grille d'analyse – des hypothèses présentée par la MRC de Charlevoix-Est déposée au comité tripartite à la réunion du 17 décembre 2010.

Rés # 10-12-39 Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est unanimement résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de *Vandal-Architecte* pour nouveaux plans caserne *Architecte-Ensemble* pour procéder à la confection de nouveaux plans relatifs à la relocalisation de la caserne dans l'édifice communément appelé "garage municipal", selon l'offre de services fourni, soit 1 800 \$, plus taxes.

Rés # 10-12-40 ATTENDU que les démarches entreprises par monsieur le maire Sylvain Tremblay, relativement à l'entretien hivernal d'une partie du chemin du lac Port-aux-Quilles, par notre Municipalité, dont les coûts seraient facturés à même une "taxe de secteur", tel que prévue dans la résolution numéro 10-12-04, n'ont pas portées fruit;

POUR CES

MOTIFS sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'entériner l'octroi du contrat d'entretien d'hiver d'une partie du chemin du lac Port-aux-Quilles à *Excavation Morneau Tremblay* selon le montant soumis, soit 1 500 \$, taxes incluses;
- que ledit entretien s'effectue depuis le 1^{er} novembre 2010 et se terminera le 31 mai 2011, conditionnellement à ce que le groupe de propriétaires desservis et ayant demandé de réaliser ces travaux, verse d'avance à la Municipalité de Saint-Siméon, la totalité du coût du contrat accordé (excluant les taxes récupérées par celle-ci, le cas échéant);
- que ce contrat soit soumis aux mêmes normes d'entretien que le contrat relatif à l'entretien d'hiver des secteurs de Port-au-Persil et de Baie-des-Rochers;
- que le paiement à l'entrepreneur soit effectué en deux (2) versements, soit 50% le ou vers le 15 janvier 2011 et le solde à la fin de l'hiver;
- que ce contrat soit accordé sur une base annuelle;

☐ que monsieur le maire, Sylvan Tremblay et madame Sylvie Foster, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer tout document en rapport avec le dit contrat.

c.c. Mesdames Sylvie Guérin et Sherley Roy Gagnon, responsables du groupe de propriétaires.
Excavation Morneau Tremblay.

Rés # 10-12-41
Réception
définitive des
ouvrages de
mise aux
normes du
réseau d'eau
potable -
réseau
villageois

ATTENDU

POUR CES
MOTIFS

la recommandation de paiement du décompte final No. 7, produit par notre firme d'ingénieurs, soit Roche Ltée-Groupe-conseil;

sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la réception définitive des ouvrages de mise aux normes du réseau d'approvisionnement en eau potable desservant le noyau villageois, en date du 7 décembre 2010, ainsi que de payer à l'entrepreneur " La Cie Wilfrid Allen Itée ", le montant de 171 279,76 \$, incluant les taxes fédérale et provinciale, représentant le montant total du susdit décompte progressif, produit en date du 8 décembre 2010, en échange des documents suivants :

- la déclaration conforme aux dispositions de la loi sur la preuve au Canada, attestant que tous les montants dus à la main-d'oeuvre et à tous les sous-traitants et fournisseurs, ont été payés pour le montant qui a déjà été versé à l'entrepreneur;
- le certificat de la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST) et le certificat de la Commission de la Construction du Québec (CCQ) attestant qu'il a versé toutes les contributions exigées par la loi;
- tous les documents appropriés, garantissant le Maître de l'ouvrage des déclarations pendantes contre lui;
- et un cautionnement d'entretien de deux (2) ans.

Il est à noter qu'une retenue de 15 000 \$ sera toutefois appliquée jusqu'à la réalisation complète des correctifs.

Rés # 10-12-42 Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité
Comptes des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de
Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale /
secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le
paiement :

Comptes (C1008602 à C1008635)

589 917,82 \$

Une seconde période de question réservée au public débute à 19 h 11 et
prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 10-12-43 Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est unanimement résolu à
Fermeture de l'unanimité des conseillers de lever la séance.
la séance

Il est 19 h 12.

Sylvain Tremblay,
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale / Secrétaire-trésorière